



MARCHE PUBLIC

Procédure Adaptée

*en application du Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005
relatif à l'obligation de décoration de constructions publiques,
de l'article 42-2 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
et des articles 27, 34 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*

**CONCEPTION, REALISATION, ACHEMINEMENT ET INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART
AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE**

Affaire n° 16S0047

**Cahier des Clauses Particulières
(CCP)**

SOMMAIRE

Article 1. Définitions	3
Article 2. Personne publique contractante	3
Article 3. Objet du marché	3
3.1 Description du projet :	3
3.2 Historique du projet.....	3
Article 4. Clauses administratives	4
4.1 Régime des droits de propriété intellectuelle	4
4.2 Montant de l'enveloppe.....	4
4.3 Prix et modalités de règlement.....	5
4.4 Assurance.....	5
Article 5. Clauses techniques	6
5.1 Etendue de la consultation	6
5.2 Programme et processus de la commande artistique	6

Article 1. DEFINITIONS

Pouvoir Adjudicateur :	Centre Hospitalier de Libourne
PRM :	Personne Responsable des Marchés, Directeur du Centre Hospitalier de Libourne.
Opérateur économique :	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes doté ou non de la personnalité morale, qui offre sur le marché la réalisation de travaux ou d'ouvrages, la fourniture de produits ou la prestation de services.
Candidat	Opérateur économique qui demande à participer ou est invité à participer à une procédure de passation d'un marché public.
Soumissionnaire :	Opérateur économique qui présente une offre dans le cadre d'une procédure de passation d'un marché public.
Titulaire :	Opérateur économique auquel la personne publique notifie le marché.
CCAG-PI :	Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations Intellectuelles, approuvé par arrêté du 16 novembre 2009.

Article 2. PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Centre Hospitalier de Libourne, 112 rue de la Marne, BP 199, 33505 Libourne cedex

Article 3. OBJET DU MARCHE

Le Centre Hospitalier de Libourne, dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf au cœur de son projet de restructuration, a décidé d'initier une politique de commande publique artistique dans le cadre du dispositif «1% artistique», pour la mise en valeur du hall principal du nouveau bâtiment d'hospitalisation.

Le présent marché a pour objet la **conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique au sein du Centre Hospitalier de Libourne**

Les descriptions des prestations et leurs spécifications figurent au présent CCP.

3.1 Description du projet :

Pour mieux répondre aujourd'hui et demain aux besoins de santé des habitants du territoire, le Centre Hospitalier de Libourne a entrepris la modernisation de ses infrastructures avec notamment un projet phare, la construction d'un bâtiment neuf de 43 000m² destiné à accueillir les activités d'hospitalisation et de consultation de médecine, Chirurgie et Obstétrique.

C'est un projet dont l'ambition est de garantir l'avenir et la qualité de la prise en charge sanitaire du territoire. Ce nouveau bâtiment s'inscrit dans la longue et riche tradition hospitalière du territoire libournais.

3.2 Historique du projet

Pour la mise en œuvre de son projet de reconstruction partielle, le Centre Hospitalier de Libourne a été amené à recourir à la procédure dite de conception-réalisation. Dans ce cadre juridique, cinq

Date	Version	Affaire	Page
08/12/2016	CCP-001	Affaire 16S0047 - Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art	3/7

groupements ont été sélectionnés par le jury le 24 mai 2013 pour concourir et ont donc travaillé à l'élaboration d'un projet architectural et technique entre mai et novembre 2013.

Après une première phase d'analyse par une commission technique, un jury composé d'architectes, d'architectes non hospitaliers, et d'architectes et ingénieurs hospitaliers extérieurs à l'établissement, de médecins (représentants élus et chefs de pôles) et de directeurs a réalisé un classement des projets candidats. Le directeur de l'établissement a suivi la position du jury en retenant le groupement GTM – Chabanne. Conformément aux règles de la procédure de conception-réalisation, des discussions ont commencé à être engagées avec ce groupement afin de réaliser un travail de mise au point technique.

C'est au terme de ce travail que la signature d'un marché entre l'hôpital et le groupement GTM a pu avoir lieu au mois de juillet 2014. Au terme d'une phase de préparation, les travaux ont débuté en juin 2015 et dans la continuité du lancement des opérations, la cérémonie de pose de la première pierre s'est déroulée le 24 septembre 2015.

Le projet retenu :

Conçu par le cabinet d'architectes Chabannes et partenaires, le projet répond parfaitement aux attentes de l'établissement.

Il présente 4 atouts majeurs :

- un parti architectural qui ouvre l'hôpital sur la ville,
- un projet architectural flexible et évolutif,
- une organisation fonctionnelle et efficiente,
- un accent mis sur le confort de l'utilisateur.

Quelques chiffres clés

- 43000 m² de surface
- 477 lits et 33 places d'hôpital de jour
- 60 salles de consultation

Plus de renseignements sur le Centre Hospitalier de Libourne, consultez également le site www.ch-libourne.fr

Cf. annexe CCP : présentation du projet architectural et des contraintes techniques.

Article 4. CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le présent marché est soumis au CCAG-PI.

4.1 Régime des droits de propriété intellectuelle

Le titulaire cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats conformément à l'article 25 du CCAG-PI, option B.

4.2 Montant de l'enveloppe

Le montant total de cette opération s'élève à 50 000 € HT.

Date	Version	Affaire	Page
08/12/2016	CCP-001	Affaire 16S0047 - Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art	4/7

Ce montant comprend notamment les honoraires de l'artiste lauréat, les droits d'auteur, le 1,1% diffuseur à verser à la Maison des artistes et les frais annexes à déduire (indemnités des candidats non retenus, frais de publicité, etc.).

L'enveloppe dont disposera l'artiste retenu pour la conception, la réalisation et l'installation de l'œuvre contemporaine au Centre Hospitalier de Libourne s'élève ainsi à 45 000 € HT. Le prix est ferme et définitif.

Le pouvoir adjudicateur prévoit le versement de l'enveloppe de la façon suivante :

- une avance de 30% à la notification du marché (juin 2017) ;
- un acompte de 40 % à mi-parcours (septembre 2017) après validation d'un rapport d'avancement par le maître d'ouvrage (et avis favorable du comité artistique) ;
- le solde fera l'objet d'un versement après l'installation de l'œuvre et la finalisation du processus (novembre 2017).

4.3 Prix et modalités de règlement

Les prix sont exprimés en euros HT et TTC.

Ils sont réputés complets et incluent l'ensemble des frais de gestion ainsi que les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, et tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison des fournitures.

Le pouvoir adjudicateur prévoit le versement de l'enveloppe de la façon suivante :

- une avance de 30% à la notification du marché (juin 2017) ;
- un acompte de 40 % à mi-parcours (septembre 2017) après validation d'un rapport d'avancement par le maître d'ouvrage (et avis favorable du comité artistique) ;
- le solde fera l'objet d'un versement après l'installation de l'œuvre et la finalisation du processus (novembre 2017).

Après admission des fournitures ou prestations, objet de la commande, le Titulaire remet au Centre Hospitalier de Libourne deux exemplaires (un original et une copie) d'une facture comportant les mentions d'identification de la commande ainsi que les sommes auxquelles il prétend et tous les éléments de détermination de ces sommes.

Le cas échéant, le Centre Hospitalier de Libourne informe le Titulaire que la facture a été modifiée ou complétée. Passé un délai de quinze jours à compter de la notification de cette information, le Titulaire est réputé par son silence avoir accepté le nouveau montant.

Le paiement intervient dans un délai de 50 jours à compter de la réception de la facture ou de l'admission des fournitures ou prestations si elle est postérieure à la réception de la facture.

4.4 Assurance

Le Titulaire est en mesure d'apporter la preuve que sa responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle est couverte par une assurance incluant la couverture de la responsabilité civile du Titulaire pendant et après livraison ou exécution de prestations, pour tout dommage matériel, immatériel ou corporel causé au Centre Hospitalier de Libourne, à ses personnels ou à des tiers par tout événement intervenant dans le cadre de l'exécution de la commande et notamment par le fait du personnel, des collaborateurs, des fournitures ou de matériel du Titulaire.

Date	Version	Affaire	Page
08/12/2016	CCP-001	Affaire 16S0047 - Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art	5/7

Article 5. CLAUSES TECHNIQUES

5.1 Etendue de la consultation

L'intervention artistique doit tant s'adresser aux professionnels de santé qu'aux usagers. Le comité artistique sera particulièrement attentif à ce que le projet implique dans le processus les professionnels de santé et les représentants des usagers au sein du comité culturel interne au Centre Hospitalier.

Les éléments suivants sont fournis en annexe du présent CCP :

- la vue du concours sur l'Atrium en grande définition
- les fichiers PDF A1 au 1 : 50 des plans et coupes vierges d'annotation
- les fichiers DWG en version autocad 2004 des plans et des coupes
- un extrait de maquette numérique de l'atrium en format FBX.

5.2 Programme et processus de la commande artistique

Le programme de la commande est le suivant :

- créer une œuvre originale dans le champ des arts plastiques et visuels, s'intégrant harmonieusement dans l'atrium, hall principal du bâtiment et interpellant tant les professionnels de santé que les usagers du lieu;
- s'adapter aux localisations possibles fléchées par l'architecte lors de la conception du bâtiment et de ce hall;
- veiller à une adéquation entre l'œuvre et l'architecture du projet, ainsi qu'aux conditions d'entretien et de maintenance de l'œuvre.

Impliquer les professionnels et représentants du Comité culturel interne au Centre Hospitalier par la participation, notamment à trois réunions de suivi (présentation du projet en juin 2017, étape intermédiaire en septembre 2017 et livraison avant installation en novembre 2017).

La proposition d'intervention artistique répond aux exigences suivantes :

- Respect du budget global défini ;
- Adéquation avec les attendus et les contraintes spécifiques du cadre technique de l'opération;
- Respect des contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques du bâtiment : l'ensemble de la verrière doit être accessible. Le candidat devra vérifier l'adéquation entre son œuvre (implantation, volume) et l'espace nécessaire pour l'intervention de la nacelle araignée (bras de la nacelle) sur les différents éléments à entretenir (grille de désenfumage Ouest, DI en tête d'atrium, mur rideau incliné, Verrière) ;
- Respect de la sécurité des utilisateurs et du public (une certification par un bureau de contrôle agréé sera demandée à l'artiste dans le cadre de l'installation de son œuvre) ;
- Justification de la pérennité des procédés techniques retenus afin de garantir la conservation de l'œuvre dans le temps.

L'intervention artistique doit tant s'adresser aux professionnels de santé qu'aux usagers.

Le comité artistique est particulièrement attentif à ce que le projet implique dans le processus : les professionnels de santé et les représentants des usagers au sein d'un comité culturel interne au Centre Hospitalier. L'œuvre sera installée au plus tard le 30 novembre 2017.

Date	Version	Affaire	Page
08/12/2016	CCP-001	Affaire 16S0047 - Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art	6/7

Annexes au CCP

- Vue du concours sur l'Atrium en grande définition
- Fichiers PDF A1 au 1 : 50 des plans et coupes vierges d'annotation
- Fichiers DWG en version autocad 2004 des plans et des coupes
- Extrait de maquette numérique de l'atrium en format FBX.

Date	Version	Affaire	Page
08/12/2016	CCP-001	Affaire 16S0047 - Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre d'art	7/7